

# LE JOURNAL DU MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.  
Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88.61.86

Inscrit à la Commission paritaire  
sous le numéro 511073

C.C.P. : LILLE 3.773.92  
Gérant : Jean PRUVOST

**Dans ce numéro,  
vous pourrez lire :**

**PAGE 2**

**La C.F.D.T. rencontre le Ministre  
de l'Energie.**

**La mobilité du Personnel pour  
démobiliser.**



**PAGE 3**

**Syndicat C.F.D.T. des Personnels  
de la Sécurité Sociale Minière  
S.S.M. des Alpes et du Rhône.**

**Conseil de l'Union Fédérale des  
Mineurs.**



**PAGE 4**

**Motion d'actualité adoptée au 8<sup>e</sup>  
Congrès de la Fédération des  
Mineurs réunie les 21 et 22  
Mai 1984 au Creusot.**



**PAGE 5**

**Le Congrès vote le regroupement.**



**PAGE 6**

**Joseph MALECKI Chevalier de  
l'Ordre National du Mérite.**



**PAGE 7**

**Elections au Conseil d'Adminis-  
tration des C.D.F. et des  
Bassins.**



**PAGE 8**

**Une riche page d'Histoire.**

## moment historique avec la naissance de la F.G.M.M.

Une seule grande fédération regroupant les mineurs, les sidérurgistes et les métallurgistes de toute la France est née au congrès qui se tenait à Torcy-le-Creusot. Dans notre édition précédente, nous avons donné les résultats des votes des deux fédérations qui n'en font désormais plus qu'une seule, celle des mineurs (F.N.M.) et celle des métallurgistes (F.G.M.). Les « pour » se sont prononcés à plus de 90 %. Cette nouvelle Fédération générale des mines et de la métallurgie (F.G.M.M.), comme l'ont souligné les mineurs, sera la plus grande fédération de la C.F.D.T. et la première fédération d'industries du mouvement syndical français.

### DÉCLARATION DE JEAN-MARIE SPAETH

S'unir est toujours un acte important.  
Qu'il s'agisse d'humains, de pays, d'organisations ou de structures.  
S'unir c'est faire un choix conscient de mettre en commun des richesses et des faiblesses.  
S'unir c'est pour être efficace, s'accepter différent.  
S'unir c'est enfin faire le choix de l'union pour réaliser un projet.  
Oui, mes camarades, c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui. S'unir pour être plus fort, plus efficace, pour vivre plus intensément la démocratie, pour construire une société plus solidaire, plus juste, plus humaine.  
Aujourd'hui, camarades métallurgistes, camarades mineurs, nous vivons un moment qui fera date dans l'histoire de la C.F.D.T. des travailleurs des mines et de la métallurgie. Vous avez entre vos mains la décision concrète de jeter les bases qui permettront, à partir d'une nouvelle fédération, de construire la nécessaire solidarité et unité de la classe ouvrière.  
Par votre vote de mardi, vous avez voté pour la solidarité et contre le corporatisme et l'individualisme, par votre vote vous vous prononcez pour l'union contre la division.  
Par votre vote d'aujourd'hui, mineurs et métallurgistes se donneront les moyens d'être toujours plus au service des travailleurs et de la construction du socialisme autogestionnaire.

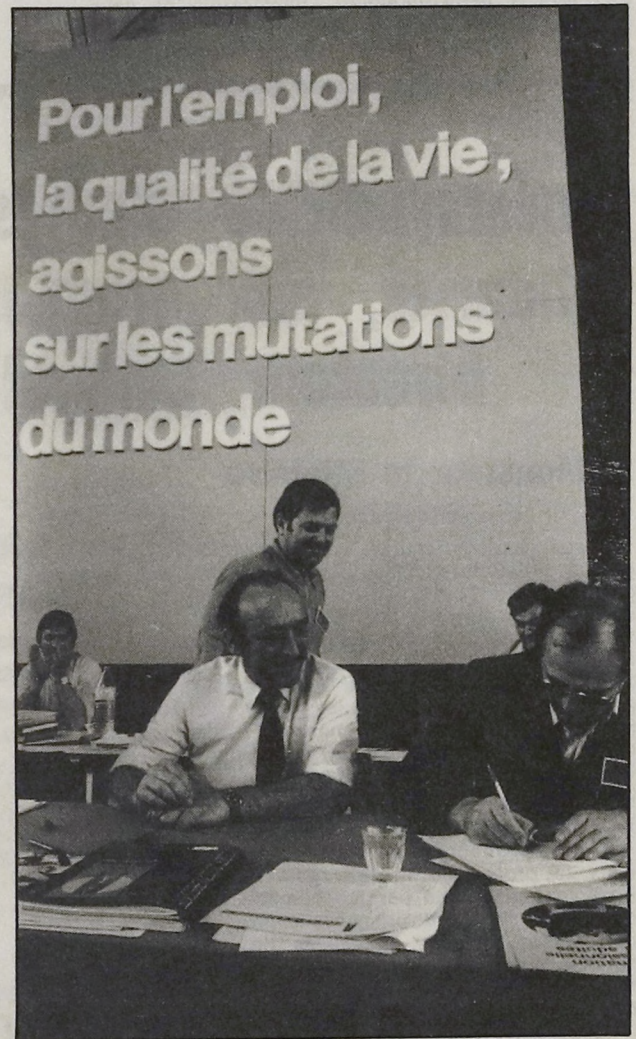
**Vive la C.F.D.T. Mineurs**

**Vive la C.F.D.T. Métallurgiste**

**Vive la F.G.M.M. qui, j'en suis convaincu, vous  
déciderez aujourd'hui**

### DÉCLARATION DE GEORGES GRANGER

Camarades,  
Je m'associe tout à fait à l'intervention de Jean-Marie Spaeth. Je veux ici m'adresser tout particulièrement aux métallos pour leur dire que la fusion avec la Fédération des mineurs, ce n'est pas une absorption.



Il s'agit de cohabiter, de vivre ensemble en préservant les identités.

En effet, les statuts proposés, la pratique qu'ils impliquent doivent garantir :

- les différentes identités
- la confrontation démocratique
- la prise et la mise en œuvre de décisions

Avec pour ambition de faire de la F.G.M.M. la première fédération d'industrie de ce pays.

Première par son nombre d'adhérents actifs et retraités.

Première par son fonctionnement démocratique.

Première par la qualité de ses propositions, de son action.

C'est pourquoi au nom du C.F. sortant de la F.G.M., je vous invite à voter massivement les statuts de la F.G.M.M.



# La C.F.D.T. rencontre Monsieur AUROUX Ministre de l'Energie

## LA C.F.D.T. REVENDIQUE DES MESURES D'URGENCE

Une délégation de la Fédération des Mineurs a rencontré jeudi 16 mai 1984 M. Jean Aurox, Secrétaire d'Etat chargé de l'Energie.

La situation actuelle de l'entreprise Charbonnages et de l'emploi dans le pays et les régions minières a conduit la C.F.D.T. à demander au Ministre des mesures d'urgence comme réponse IMMEDIATE aux problèmes qui se posent aux mineurs. Les propositions de la C.F.D.T. s'inscrivent dans les objectifs à moyen et long termes pour que vivent et se développent le bassin houiller. L'emploi, l'amélioration de vie et de travail étant l'objectif, le fondement pour y parvenir, le maintien et le développement des entreprises minières.

## LES POINTS AVANCÉS

- 1°) Décider de construire un 7<sup>e</sup> groupe électrique à Carling. Cette réalisation est absolument vitale pour assurer l'avenir du bassin houiller lorrain. La C.F.D.T. a demandé qu'un groupe de travail soit mis sur pied comprenant E.D.F. - C.D.F. - H.B.L., la région lorraine et les représentants des travailleurs. Ce groupe ayant pour mission d'établir avant la fin de l'année un rapport sur la base duquel une décision puisse être prise dès le début de 1985.
- 2°) Décider le raval du puits de l'Escarpel dans le Nord-Pas-de-Calais.
- 3°) Décider la mise en fonctionnement dès son achèvement du 5<sup>e</sup> groupe électrique de Gardonne en Provence et d'obliger E.D.F. à faire appel à cette installation pendant au moins 4000 h l'an.
- 4°) D'arrêter immédiatement l'importation de coke.

5°) D'exiger de Charbonnages ainsi que des Houillères de bassins d'engager des négociations pour les 35 h sur la base des contrats de solidarité, réduction du temps de travail.

6°) Que le Gouvernement prenne un décret d'application de la nouvelle loi C.H.S.-C.T. (mise en place des comités d'hygiène et de sécurité, conditions de travail) et que des négociations soient ouvertes sur les règlements de sécurité, notamment le règlement poussière.

Ce dernier point « conditions de travail » est une priorité de la C.F.D.T., compte tenu de la dégradation constatée ces dernières années, de la situation accidents.

7°) Créer dans TOUS les bassins et houillères de bassins pour le Centre-Midi, des comités pour la réindustrialisation et la création d'emplois, dotés de moyens financiers et humains et regroupant l'ensemble des forces vives des régions minières.

8°) Décider des zones prioritaires, notamment les régions est du pays pour la repénétration du charbon dans l'industrie et le chauffage collectif.

Après un débat, le Ministre a indiqué que les propositions de mesures d'urgence de la C.F.D.T. allaient faire l'objet d'un examen approfondi. Des réponses précises seront faites au cours d'une nouvelle rencontre qui aura lieu avant la fin juin.

La C.F.D.T. rencontrera, d'autre part, le 8 juin le Ministre de la Solidarité sur les questions liées aux retraites (proratisation des retraites, niveau des retraites, notamment des veuves, avantages en nature, années d'anticipation des retraites anticipées, avenir du régime de sécurité sociale minière, âge de la retraite des travailleurs en services continus).

La Fédération des Mineurs estime que plus que jamais, la mobilisation des mineurs s'impose. L'unité de leur organisation étant un moyen pour construire l'avenir des régions minières.

## La mobilité du personnel pour démobiliser

Le 3 mai 1984 a eu lieu une réunion à C.D.F. où la Direction des Charbonnages informe les syndicats des décisions qu'elle a prise en matière de « gestion du personnel ».

La Direction a tout d'abord déclaré : **Tous les mouvements d'effectifs entraînés par les restructurations seraient conduits sans aucun licenciement et sur la base du volontariat.**

Les cinq mesures arrêtées :

### RETRAITE ANTICIPÉE

Le décret est applicable du 1-6-84 au 31-5-85. Deux dispositions existent :

a) **30 ans de service et être affecté au service reclassement**

Cette disposition sera largement ouverte dans les bassins du Nord et du Centre-Midi, mais peu pour la Lorraine (mutation au service reclassement).

b) **au moins 15 ans de service et une incapacité permanente au moins égale à 30 %**

Cette disposition n'a que peu d'effets compte tenu du niveau de retraite lorsque l'on a moins de 30 ans de service.

Pour la C.F.D.T., il est anormal que seuls les mineurs soient exclus des dispositions qui permettent de valider les années en pré-retraite (cela veut dire qu'à l'âge normal de la retraite d'un ouvrier ou d'un ETAM ayant bénéficié de la retraite anticipée, soient calculées les années travaillées + les années en pré-retraite avant 50 ou 55 ans).

### AIDE AU RETOUR AU PAYS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Une aide est offerte pour le retour au pays des travailleurs migrants. Elle est égale comme pour les reconvertis à un demi-mois de salaire par an + 1/10 par année au fond. Le minimum étant égal à 3 mois de salaire. Un capital égal au rachat des avantages en nature acquis est également versé. Le voyage de retour au pays + les frais de déménagement sont pris en charge par l'entreprise (suivant l'ancienneté, la somme offerte se situe entre 80 000 et 150 000 F).

### MUTATIONS ENTRE BASSINS ET HOUILLÈRES POUR LE CENTRE-MIDI

Une prime de mobilité géographique est versée pour les mutations inter-bassins et inter-houillères, elle est la même pour tous les bassins. Elle est liée à l'ancienneté, l'éloignement et la situation familiale.

Exemple : elle est égale à 21 000 francs pour un célibataire ayant 10 ans d'ancienneté et 44 900 pour un agent marié ayant 4 enfants et 15 ans d'ancienneté. En outre, un logement sera offert en état, mis à disposition et les frais de déménagement pris en charge par l'entreprise.

### MUTATIONS FOND-JOUR ET SERVICES CONTINUS ET DISCONTINUS

En cas de mutations fond-jour ou services continus en discontinus, une prime de mobilité technique est instituée. Elle vient en supplément aux garanties existantes. Elle dépendra de l'ancienneté de l'agent et de la différence de salaire constaté entre fond et jour, discontinu et continu.

### MUTATIONS VERS E.D.F.

E.D.F. offre des places aux mineurs. Elles se situent essentiellement dans la distribution et la production thermique et dans l'administration. Une formation préalable, si nécessaire, sera donnée aux agents (maximum 7 mois). Après un an de travail à E.D.F., le mineur optera définitivement pour rester à E.D.F. ou pour le retour dans les mines. La prime de reconversion sera également versée aux mutés vers E.D.F. (pour plus d'information, s'adresser aux militants de la C.F.D.T.).

### POSITION DE LA C.F.D.T.

Pour la C.F.D.T., les dispositions arrêtées unilatéralement par Charbonnages de France, si elles répondent à des aspirations individuelles comme la retraite anticipée ou si elles peuvent être une réponse au problème qui se pose à chaque individu (quel emploi demain ?) ne constituent pas une réponse à la question de l'avenir des charbonnages et de l'emploi dans les régions minières.

Les mises en retraite, les reconversions, le retour au pays ne correspondent pas pour charbonnages à l'idée de créer ou dégager des emplois. Il s'agit simplement de diminuer les effectifs. D'autre part, ces mesures ne vont pas dans le sens de la défense de l'avenir de l'entreprise. En effet, au travers des mesures de reconversion, l'on vise à faire quitter les forces vives de l'entreprise (jeunes de moins de 35 ans) au travers de la retraite anticipée, de vider l'entreprise d'une partie de ses compétences.

Pour la C.F.D.T., seule une nouvelle politique charbonnière d'industrialisation des régions minières est une réponse au problème de l'emploi qui se pose dans ces régions.

## L'Intersyndicale s'adresse au Ministre de la Solidarité, aux Groupes Parlementaires et au Directeur Général de Charbonnages

### A Monsieur le Ministre

Monsieur le Ministre,

Nous voulons attirer votre attention sur les très graves difficultés consécutives aux décisions qui ont été prises par le Gouvernement et le Parlement en ce qui concerne les moyens financiers mis à la disposition des Charbonnages de France pour la production charbonnière nationale :

— **Au plan économique** : les mesures d'adaptation des effectifs décidées par les Directions et approuvées, à la majorité, par les conseils d'administration des Charbonnages de France et des Houillères de bassin vont conduire à l'accélération des fermetures d'installations minières, avec de graves répercussions sur l'activité des entreprises en amont et en aval.

— **Au plan social**, outre les conséquences sur l'emploi dans la profession et les régions minières déjà très fortement marquées par le chômage, nous constatons : d'une part, de graves menaces contre les acquis sociaux des actifs, retraités et veuves des mines et, d'autre part, la situation inéquitable qui est faite aux mineurs susceptibles de bénéficier de mesures de retraite anticipée.

Souhaitant vous entretenir de ces graves problèmes et des réponses à leur apporter, nous avons l'honneur de vous demander une entrevue dans les plus brefs délais.

Dans cette attente, et avec l'espoir d'une réponse rapide, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

### A Monsieur le Directeur Général

Monsieur le Directeur général,

Les Fédérations Nationales des Mineurs Ouvriers, ETAM, Ingénieurs C.G.T. - C.F.T.C. - F.O. - C.F.D.T. et C.G.C. ne peuvent accepter que la concertation qui devrait normalement régir les rapports sociaux de l'entreprise soit substituée par des orientations et des décisions prises de façon unilatérale par les représentants des directions.

Elles ne peuvent accepter cette procédure qui tend à dévaloriser les acquis du personnel, et vous demandent en conséquence d'engager dans les meilleurs délais de véritables négociations portant sur les salaires, les règles de promotion, la durée du travail et les avantages en nature, notamment.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'expression de ma considération distinguée.

### A Messieurs les Présidents des Groupes Parlementaires

Messieurs les Présidents,

Dans un précédent courrier, nous vous avons fait connaître, à la suite de la grande manifestation des mineurs du 2 mars 1984 à Paris, les demandes formulées par nos Fédérations et notamment notre décision d'intervenir auprès de tous les Groupes parlementaires pour leur demander de prendre les dispositions qui leur incombent afin de donner à l'entreprise « Charbonnages de France » les moyens de poursuivre ses activités.

Les moyens que nous avons précisés sont :

- Dotation en capital,
- Baisse des taux d'intérêts des emprunts,
- Concours du F.D.E.S. et des Banques nationalisées,
- Taxe sur les produits énergétiques importés,
- Priorité aux produits charbonniers nationaux à E.D.F., à la sidérurgie, aux cimenteries et dans les autres secteurs et payés à leur juste prix.

Nous avons estimé que « certaines de ces mesures impliquent, dès 1984, un collectif budgétaire ».

Le 18 avril 1984, nous avons eu un entretien avec les Groupes Communistes et Socialistes qui nous ont fait savoir leur accord pour engager des interventions en vue de proposer l'adoption d'un collectif budgétaire. A ce jour, nous n'avons pas été informés des suites données.

Nous n'avons pas eu de réponse des autres Groupes parlementaires et nous le regrettons très vivement.

Par ailleurs, nous tenons à vous exprimer notre souhait que soit proposée la constitution d'une Commission parlementaire pour l'étude de la politique charbonnière nationale.

Nous avons l'espoir d'une prochaine rencontre avec chacun de vos Groupes sur tous ces sujets et, dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos sentiments distingués.



# Syndicat C.F.D.T. des personnels de la Sécurité Sociale Minière S.S.M. des Alpes et du Rhône

Etonnante percée de la C.F.D.T. au sein du personnel de la Sécurité Sociale Minière.

Pour la première fois depuis la création du C.E. en 1978, la C.F.D.T. présentait des candidats lors du renouvellement des délégués le 14-2-84 et obtenait les résultats suivants dans le collège Employés-Ouvriers.  
Inscrits : 50 — Votants : 36 — Nul : 0 — Exprimés : 36

## TITULAIRES :

C.G.T. : 19 voix (1 élu) — C.F.D.T. : 17 voix (1 élu)

## SUPPLÉANTS :

C.G.T. : 10 voix (0) — C.F.D.T. : 26 voix (2 élus)

C'est ainsi que notre toute jeune section enlève 3 sièges sur 4. Bravo et félicitations à toutes nos nouvelles élues.

Geneviève Gvviner - Monique Prat et Claudie Zaetta - Elisabeth Djellali étant désignées comme représentantes syndicales.

Tout vient à point à qui sait attendre !...

Février 84 étant en effet le mois des bonnes nouvelles à la S.S.M. Comment ne pas souligner la mise en route du Centre Médical de La Motte d'Aveillans le 6 février dernier.

Voici enfin réunis dans un ensemble digne du Régime Minier, les deux cabinets médicaux, l'infirmerie, la pharmacie S.S.M., le cabinet dentaire et les services sociaux (Assistante sociale et P.M.I.), de la Motte d'Aveillans.

Il aura donc fallu une quinzaine d'années pour que ce projet se réalise après bien des vicissitudes (c'est, en effet, dans les années 68-69 que quelques administrateurs prenaient contact avec la municipalité et poussaient les premières études d'un projet commun : municipalité S.S.M. mais que la municipalité de l'époque abandonnait faute de moyens financiers).

Et c'est en 1975, que la C.A. de la S.S.M. reprenant les choses à son compte devait, grâce à l'opiniâtreté de quelques administrateurs, du nouveau directeur, pourquoi ne pas le dire et bien sûr de l'appui sans réserve de l'U.R. du Centre-Est et de la C.A.N., obtenir le feu vert du Ministère après cinq ou six ans de tractations et de nombreuses navettes imposées au dossier ! La municipalité, quant à elle, donnait le terrain ! C'est donc un bel exemple de persévérance que notre S.S.M. vient de verser au blason du Régime Minier, à l'heure où la profession minière, attaquée de toute part, est obligée de montrer les dents pour faire entendre sa voix !

Maurice CARLE,  
Administrateur.

*mon syndicat ?*

Bien sûr  
c'est la **cfdt**

## Aide spéciale aux veuves pour 1984

Le Conseil d'Administration de l'U.N.I.R.S., sur proposition de la Commission des Fonds Sociaux, vient de fixer pour 1984, les conditions d'attribution de l'aide spéciale aux veuves de moins de 50 ans chargées de famille.

Les montants de l'aide qui n'avaient pas été revalorisés en 1983 ont été majorés de 10 % et les tranches de ressources de 7,3 %, ce qui permet de fixer l'aide spéciale pour 1984 à :

— 2 240 F par enfant à charge pour les veuves dont les ressources annuelles de 1983 ont été inférieures à 24 600 F.

— 1 340 F par enfant à charge pour les veuves dont les ressources annuelles de 1983 étaient comprises entre 24 600 F et 35 700 F.

Les Services Centraux de la CARCOM effectueront des « enquêtes ressources » (cf. modèles joints) auprès de toutes les bénéficiaires éventuelles et décideront de l'octroi ou non de l'aide spéciale.

Les nouvelles veuves âgées de moins de 50 ans, dont les dossiers de réversion seront pris en charge dans le courant de l'année 1984 au titre du régime U.N.I.R.S. ou de celui des Pensions Complémentaires seront également contactées.

# Conseil de l'Union Fédérale des Mineurs

## TITULAIRES

<b>ALBRECHT René</b> Rue Principale 54800 VILLE-SUR-IRON	(Lorraine S.S.M./R.M.)
<b>DOSSO François</b> 5, rue Jean-Lurçat 57800 COCHEREN	(Lorraine)
<b>FAUCHON Bruno</b> Campagne Rinaudo Route Blanche 13120 GARDANNE	(Provence)
<b>GAZAIX René</b> 8, rue du Commandant-Charcot CLAVIERES 30100 ALES	(Cévennes)
<b>GODET Auguste</b> 322, rue Raoul-Briquet 62260. AUCHEL	(Retraités)
<b>GOHIER Pascal</b> 105, rue Louis-Moron 49320 BRISSAC-QUINCE	(Ardoises)
<b>GOILLART Serge</b> 1, rue du Maréchal-Juin 62700 BRUAY-EN-ARTOIS	(Nord-Pas-de-Calais)
<b>GROUSSARD Pierre</b> 6, rue de Piriac Le Bois Duriez 59167 LALLAING	(Nord-Pas-de-Calais)
<b>HENQUINET José</b> 7, chemin des Ormes 54970 LANDRES	(Fer-Est)
<b>HOUDMOND Roger</b> Rue du Val Fleuri BEL-AIR 49520 COMBREE	(Retraités)
<b>KLAPUCH Jean-Pierre</b> 33, rue J.-Jacquard 68840 PULVERSHEIM	(Potasse)
<b>KRZYZANSKI Patrick</b> 2, rue Courbet 57150 CREUTZWALD	(Lorraine)
<b>MALECKI Joseph</b> 69, rue Blériot 62700 BRUAY-EN-ARTOIS	(Nord-Pas-de-Calais)
<b>PECHOT Jean-Claude</b> Rue de la Prairie 49520 COMBREE	(Ardoises)
<b>SABOT Jean</b> 8 bis, rue de la Montat 42000 SAINT-ETIENNE	(Loire)
<b>SCHULLER Julien</b> 1, rue Jean-Mermoz 68310 WITTELSHEIM	(Potasse)
<b>SMENTEK Jean-Marie</b> 20, Le Verger 57600 GAUBIVING	(Lorraine)
<b>SPAETH Jean-Marie</b> 22, rue de Metz 57800 FREYMING-MERLEBACH	(Lorraine)
<b>THORE François</b> 38, allée des Génévriers 87100 LIMOGES	(Uranium)

## SUPPLÉANTS

<b>HEIL Claude</b> 1, rue de Dorviller 57690 FLETRANGE	(Lorraine)
<b>DEZEURE Jacques</b> 15, rue du Centre 57600 STIRING-WENDEL	(Carmaux)
<b>BERNAL Manuel</b> 178, rue Gaston-Bouteiller 81400 CARMAUX	(Blanzay)
<b>BORON Michel</b> Rue Sarah-Bernard 71230 SAINT-VALLIER	(Retraités)
<b>ROUPE Pierre</b> 11, impasse des Chênes 57800 COCHEREN	(Ardoises)
<b>ESNAULT Daniel</b> 49520 COMBREE	(Nord-Pas-de-Calais)
<b>PROTTO Pierre</b> 78, rue des Fusillés 62220 CARVIN	(Nord-Pas-de-Calais)
<b>MACQUART François</b> 6, rue Volta 62660 BEUVRY	(Fer Est)
<b>ETIENNE Robert</b> 54910 VALLEROY	(Retraités)
<b>GOACOLOU François</b> 3, rue de la Paix 49800 TRELAZE	(Potasse)
<b>FUCHS Jean</b> 10, rue Wevenberg RODEREN	(Lorraine)
<b>FELD Jean-Luc</b> 4, rue de Périgueux 57470 HOMBOURG-HAUT	(Nord-Pas-de-Calais)
<b>KROL Bruno</b> 85, rue E.-Branly 62590 OIGNIES	(Ardoises)
<b>POUESSEL Raymond</b> BEL-AIR 49520 COMBREE	(Dauphiné)
<b>CORREIA Régis</b> 70, cité des Bastions 38250 LA MURE	(Potasse)
<b>GOLFIER Jean-Pierre</b> 1, avenue Rapp 68270 WITTENHEIM	(Lorraine)
<b>VALENTIN Jean-Pierre</b> 1, rue du Plan-Incliné 57540 PETITE-ROSSELLE	(Lorraine)
<b>HUSSON Patrick</b> 59, rue de Provence 57150 CREUTZWALD	

## BUREAU DE L'UNION FÉDÉRALE

Secrétaire Général	SPAETH Jean-Marie
Secrétaire Général Adjoint	GROUSSARD Pierre
Secrétaire Général Adjoint	KLAPUCH Jean-Pierre
Trésorier	ALBRECHT René
Membres	FAUCHON Bruno GODET Auguste GOHIER Pascal KRZYZANSKI Patrick SMENTEK Jean-Marie THORE François

# LE CONGRÈS APPORTE SON SOUTIEN AUX MINEURS du ROYAUME-UNI

Monsieur Arthur SECARGILL  
Président du NUM  
sous couvert de  
M.C. PUCH.

Cher camarade,

Répondant à l'appel de Mr PUCH au cours du Congrès de la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie, les Syndicats des Mineurs C.F.D.T. réunis au Creusot du 21 au 26 mai 1984 saluent les mineurs du Royaume Uni.

Ils apportent leur soutien aux travailleurs des mines dont l'emploi et le droit au travail sont remis en cause.

Ils condamnent la violence et les tentatives de remise en cause du droit de grève résultant de l'attitude du Gouvernement Britannique et du patronat minier.

Ils assurent les mineurs et leur famille de leur soutien actif.

Jean-Marie SPAETH,  
Secrétaire Général  
de l'Union Fédérale des Mineurs.



# Motion d'actualité adoptée au 8<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération des Mineurs réunie les 21 et 22 MAI 1984 au CREUSOT



## LA SITUATION ACTUELLE

L'ensemble des secteurs réunis subissent de plein fouet la crise des industries traditionnelles de main-d'œuvre en particulier, le manque d'innovation technologique et l'absence d'imagination sociale qui les caractérise.

Charbonnage de France subit, en outre, la crise de l'ensemble du secteur énergétique français, crise caractérisée par l'inadéquation entre, d'une part des programmes rigides d'approvisionnement (gaz en particulier) et d'équipement (nucléaire surtout) conçu dans une perspective de croissance des consommations d'énergie et, d'autre part la baisse réelle et continue de ces consommations depuis trois ans.

Cette situation a des répercussions directes sur les travailleurs des mines et des régions minières. Il s'agit essentiellement d'une diminution des effectifs, par retraite anticipée, mutation, reconversion, retour au pays des travailleurs immigrés mais également par des licenciements purs et simples. Des bassins d'emplois se désindustrialisent et se dévalisent et le taux de chômage y croît fortement.

Dans le domaine social, le pouvoir d'achat des mineurs n'est plus garanti. La baisse est importante dans certaines substances (— 15 % en 2 ans).

Les conditions de travail se détériorent du fait de la course à la productivité axée sur la base de l'augmentation de l'activité des individus aggravant ainsi les conditions de vie et de travail des mineurs.

Les retraités, veuves et invalides sont également touchés par une baisse de leur pouvoir d'achat et sont aussi inquiets sur l'avenir de leur retraite, leur droit au logement et chauffage.

Face à cette situation, la C.F.D.T. des mineurs estime que plus que jamais la mobilisation et l'action des mineurs sur des objectifs clairs sont nécessaires.

## L'EMPLOI, LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL LA TRANSFORMATION DES RAPPORTS SOCIAUX SONT LES QUATRE AXES DE L'ACTION DE LA C.F.D.T. DANS LA PÉRIODE

L'exploitation des matières premières et énergétiques contenues dans notre sous-sol, sont des atouts économiques et industriels au service d'une politique de non-dépendance totale, en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières et énergétiques vis-à-vis des autres pays du monde et enfin la mise en œuvre d'une politique de plein emploi.

### Dans cet esprit la C.F.D.T. exige :

#### CHARBON

- que soit modifiée la politique énergétique du pays pour redonner une place au charbon :
  - dans la production d'électricité
  - dans la production de calories dans l'industrie, le chauffage collectif et le tertiaire.
- qu'un programme de construction de centrales au charbon soit décidé
- que les importations soient considérées comme complémentaires à la production nationale. Cela implique dans l'immédiat :
  - la suppression des contrats d'importation de coke
  - l'utilisation par E.D.F. de tout le charbon proposé par C.D.F. et payé à un juste prix
- le maintien et le développement de la production nationale par la modernisation de l'outil de production et une réforme en profondeur de l'organisation hiérarchique
- que soit définie une véritable politique industrielle pour Charbonnages de France.

## AUTRES SUBSTANCES

Dans les autres substances minières, la nécessité de la définition d'une politique industrielle et commerciale basée sur une stratégie nationale d'exploitation des richesses contenues dans notre sous-sol implique :

- que les importations ne soient que le complément de la production nationale
  - que soit mis fin à la concurrence sauvage entre les deux sociétés ardoisières
  - que le taux de couverture d'uranium produit par les mines françaises soit porté à 50 % de nos besoins
  - que des plans de production à moyen et long terme des mines de zinc, de plomb et or soient définis non en fonction des variations des cours mondiaux, mais en fonction des besoins du pays et des réserves existantes
  - que les orientations contenues dans le rapport Audibert pour l'avenir des mines de fer se concrétisent
  - que l'existence de sous-produits résultant de l'exploitation de la potasse ne soit pas un frein au maintien de la production.
- L'ensemble des secteurs minières est marqué par la mono-industrie.
- La C.F.D.T. demande qu'à côté d'une industrie minière se développe une véritable politique de diversification industrielle créatrice d'emplois.
- Aucune fermeture de mines ne doit intervenir si de nouvelles industries n'ont pas été créées. Les licenciements sont, pour les mineurs comme pour l'ensemble des travailleurs, inacceptables.

## RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

La réduction du temps de travail est dans la période actuelle la réponse la plus efficace pour lutter contre le chômage. Les 35 heures sont un objectif à réaliser dès 85 pour créer des emplois. La C.F.D.T. mettra tout en œuvre pour y parvenir.

## RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

N'est pas qu'une mesure de justice sociale, elle est aussi un passage obligatoire pour transformer les rapports sociaux dans les entreprises :

- 1) le maintien du pouvoir d'achat moyen doit permettre de revaloriser les bas salaires notamment par des augmentations qui ne soient pas totalement en pourcentage.
- 2) la modification de la grille des salaires et un statut unique de mensuel est une réponse à la nécessaire réduction de l'éventail hiérarchique et permet une modification des règles de classification permettant de supprimer les barrières entre ouvriers et ETAM et entre ETAM et ingénieurs.
- 3) l'uniformisation des avantages en nature et la suppression de privilèges est une condition pour mettre fin à la division catégorielle et contraindre les directions à modifier leur conception « militaire » du fonctionnement de l'entreprise.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

La mutilation, la mort, ne se justifient ni du point de vue humain, ni du point de vue économique.

- Dans l'immédiat, il est nécessaire d'appliquer les nouvelles lois C.H.S.-C.T.
- de modifier les règlements « poussières », produits toxiques, bruits, etc.
- de définir une charte sécurité pour l'introduction de chaque nouvelle machine, de réfléchir sur les méthodes d'exploitation et conception d'une installation.

## MODIFIER LES RAPPORTS SOCIAUX

La modification des rapports sociaux nécessite que soit mis fin à l'organisation bureaucratique des entreprises minières, notamment les Charbonnages de France, cela pour mettre fin au gâchis et libérer les initiatives.

Une autre condition essentielle est la mise en place d'une politique de formation massive du personnel afin de permettre aux travailleurs d'être mieux armés pour affronter l'avenir.

L'application des droits nouveaux est un moyen que la C.F.D.T. doit utiliser pour obliger les directions à négocier et à prendre en compte, à tous les niveaux, les aspirations et les intérêts des mineurs.

## RETRAITE

En matière de retraite, l'ouverture faite par le Gouvernement doit se concrétiser par des avancées significatives. Des négociations immédiates doivent ouvrir sur les points suivants :

- niveau des retraites minières, pensions de reversion aux veuves portées immédiatement à 52 % proratisation prise en compte des années d'anticipation permettront de rattraper en partie le retard accumulé sur ces points par les mineurs au vu des évolutions du régime général. Et l'on peut ajouter, bonification d'âge et de prestations pour les années de service au fond et en continu, prise en compte des services accomplis après 55 ans et le bénéfice de campagnes en compte double, sans oublier le paiement mensuel des retraites.

## SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale minière est la structure la plus adaptée pour répondre aux besoins des mineurs et de leur famille en matière de soin et de santé.

Aujourd'hui, la réduction des effectifs de mineurs pose le double problème :

- de l'utilisation optimale d'un potentiel de soins importants
- de l'avenir du système de protection de la santé de la population minière.

La C.F.D.T. demande :

- que soit développée la médecine préventive
- que soit assurée la médecine de soins
- que les structures soient adaptées.

Il est nécessaire également d'améliorer la couverture maladie. De même, il s'agit de promouvoir une administration plus humaine dans le cadre d'une véritable gestion des travailleurs.

Il est indispensable que la C.F.D.T. provoque dans toutes les Caisses, Unions Régionales et au niveau national un débat sur la définition d'une véritable politique de santé en lieu avec l'ensemble de la population.

## L'ACTION SYNDICALE

Une avancée des revendications des mineurs de la C.F.D.T. implique une action syndicale dynamique, une C.F.D.T. ouverte, proche des travailleurs, capable à tout moment et à tous les niveaux de faire la synthèse entre les aspirations immédiates des travailleurs et la construction d'une société plus juste, plus solidaire permettant l'épanouissement de tous les hommes et femmes du pays.

Une telle orientation implique la construction d'un syndicalisme de masse qui est une condition de l'évolution des prises de conscience. Un syndicalisme de masse est aussi une condition de l'efficacité.

Pour y parvenir notre pratique syndicale devra évoluer pour être au plus proche des travailleurs. Les réunions de chantiers, d'ateliers, de quartiers, de cités doivent être privilégiées pour débattre avec les travailleurs, élaborer les cahiers de revendications, décider et conduire d'action.

Une C.F.D.T. forte est une condition de réussite. Pour y parvenir le contact, l'information et la consultation sont une absolue nécessité.

Tous les syndicats et sections feront preuve d'imagination pour privilégier l'adhérent et être auprès de ses besoins (loisirs, mutuelles et consommation, etc.).

NOTA. — Les titres sont de la rédaction.



## Le congrès vote le regroupement

Réunis en congrès les 22 et 23 mai 1984 au Creusot, les syndicats C.F.D.T. des mines décident d'agir avec les syndicats de la métallurgie dans le cadre de structures syndicales communes.

A l'origine de ce choix fondamental : les imbrications patronales, économiques, sociales et politiques qui se multiplient et qui font que nous sommes confrontés aux mêmes problèmes.

### Nous constatons :

- l'interdépendance des branches économiques (nucléaire charbon, charbon-fer et sidérurgie) l'évolution du maintien de l'activité de certaines branches conditionnent l'activité des autres
- la multiplication des concertations sur les grands choix économiques entre les structures patronales, le secteur bancaire et les services publics
- l'interdépendance de ces branches industrielles au niveau international, par exemple en Europe, la C.E. C.A. et le bureau de liaison
- l'affirmation de plus en plus grande de l'Etat dans ces secteurs tant en ce qui concerne la définition d'une politique industrielle que sur les réponses sociales à ces choix, par exemple les décisions Gouvernementales sur les charbonnages, la sidérurgie, la navale.

Face à cette situation, la dispersion des salariés et des adhérents C.F.D.T. dans plusieurs structures nationales nuit à l'efficacité de la bataille syndicale. Les salariés des professions des mines, du nucléaire et de la métallurgie doivent être solidaires entre eux. La C.F.D.T. doit leur fournir les bases d'organisation permettant le développement l'action commune à tous les stades.

Les syndicats des mines C.F.D.T. affirment en conséquence, que les salariés des mines, du nucléaire et de la métallurgie doivent agir ensemble de manière concertée et coordonnée tant au plan national, régional et local (dans le cadre de ces structures communes — U.M.M. — Syndicats Bassins).

La différence des statuts sociaux ne doit pas être un obstacle à l'action commune pour la C.F.D.T., ce qui rend aujourd'hui solidaire les travailleurs de nos professions, ce sont les imbrications à tous les niveaux de ces professions.

Pour agir sur le type de développement, pour agir sur les choix patronaux, pour être en capacité de transformer concrètement la situation sociale de chaque salarié et lutter contre les inégalités il faut que la C.F.D.T. puisse agir à la fois globalement sur chaque phase des processus de fabrication et de production.

Pour cela, les syndicats C.F.D.T. des mines réunis au Creusot, décident de regrouper, avec la Fédération Nationale des Mineurs, la Fédération Générale de la Métallurgie en une seule structure nationale.

En prenant cette décision, ils réalisent une orientation prise par la C.F.D.T. depuis plusieurs années (Bureau National Confédéral de 1979, Commission Confédérale d'Organisation, Congrès Fédéral des Mineurs de Blanzay, Congrès Fédéral de la F.G.M. de 1981 à La Rochelle) pour que s'engage le processus de regroupement entre la F.G.M. et la F.N.M.

Pour ce faire l'ensemble des structures à travailler sur la décision des congrès de la F.G.M. et de la F.N.M. Deux assemblées générales des syndicats rassemblant le nucléaire, mineurs et métallurgie, et les structures des Fédérations ont mis au point les propositions de fonctionnement et de statut de la nouvelle F.G.M.M. soumis au débat du Congrès de constitution de cette nouvelle fédération le mardi 23 mai 1984.

(Résolution adoptée à 99,6 % des mandats)

## résolution Mines de Fer

Le Syndicat des mineurs de fer C.F.D.T. refuse le plan acier tel qu'il a été présenté par le Gouvernement.

L'abandon de la filière fonte condamne entièrement le minéral de fer et ampute les débouchés du charbon. Tout cela au profit de la filière électrique afin d'absorber la capacité de production du monstre nucléaire de Cattenom.

Si ce projet se réalise, c'est à court terme, la fermeture définitive du bassin ferrifère lorrain.

En conséquence, le Congrès National des Mineurs C.F.D.T. réaffirme l'absolue nécessité de négocier l'avenir et la pérennité du bassin ferrifère à la réunion tripartite promise par le Ministre de l'Industrie à Nancy le 26 avril.

Le Congrès mandate l'Union Fédérale pour apporter tout son appui aux démarches et actions engagées par les mineurs de fer.



# J. MALECKI, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le 11 novembre 1983 a vu se rassembler l'après-midi en l'Hôtel de Ville de Bruay-en-Artois, de nombreux militants, militantes et épouses de militantes, venus entourer notre Camarade Joseph MALECKI et son épouse, mis à l'honneur ce jour, à l'occasion de la remise des insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite...

Cette cérémonie très amicale était placée sous la Présidence de Léonce VILAIN, l'un des plus anciens militants du secteur minier de Bruay-en-Artois et était rehaussée par la présence notamment de Marcel WACHEUX, député-maire de Bruay, Jean-Marie SPAETH, secrétaire générale de la Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. et son épouse, Fernand MIERSMAN, président du Conseil d'administration de l'Union Régionale de S.S.M. du Nord et son épouse.

Après que Léonce VILAIN eut rappelé le sens de ce rassemblement Marcel WACHEUX souhaita chaleureusement la bienvenue à l'assistance venue en sa Mairie pour honorer un Militant Syndicaliste Mineur authentique.

Pierre GROUSSARD, secrétaire général du Syndicat Régional des Mineurs C.F.D.T. salua ensuite les militants présents.

Il appartenait alors à Jean PRUVOST, de retracer toute l'intense vie militante de Joseph.

Nous publions quelques passages de son intervention.

\* ... Ce 11 novembre 1983, c'est avant tout, pour nous tous, une fête syndicale, une fête C.F.D.T. et donc une fête de l'amitié et de la camaraderie qui nous unit tous et toutes. Et ne serait-ce que pour cela, il faut déjà remercier Joseph qui nous en procure l'occasion.

Moment de joie et d'amitié, Fête C.F.D.T., autour de nos amis Joseph et Edwige (JADZIA pour les intimes), unis dans le fraternel hommage que nous leur rendons maintenant...

En quelques phrases clefs, je voudrais vous rappeler ce qu'est leur vie de militant et militante. Je les associe volontairement tous les deux, comme dans le mariage, puisqu'ils ne font qu'un également dans la vie militante.

La longue marche syndicale et sociale de Joseph n'aurait pu se faire, ou tout au moins n'aurait pu trouver toute sa dimension, s'il n'avait trouvé JADZIA à ses côtés à chaque instant, et en particulier dans les moments difficiles et les heures sombres, dans les instants de fatigue et de lassitude, que tous les militants connaissent un jour ou l'autre...

Je voudrais associer pleinement à cette fête C.F.D.T. toutes les épouses des militants, ici présentes, et toutes celles empêchées de venir, en particulier pour des raisons familiales. Toutes, elles ont été invitées à cette fête et elles sont ici à part entière...

Edmond et Joseph m'ont confié le redoutable honneur d'évoquer pour nous maintenant l'intense vie militante de Joseph. C'est bien sûr surtout sur son action syndicale et sociale que je mettrai le phare...

Joseph est un authentique Bruaysien, puisqu'il est né en cette cité le 3-11-1924 et qu'il y a épousé Edwige WALENSA (un nom aujourd'hui historique) le 24-12-1948.

De cette union devait naître 2 filles : Marie-Thérèse et Bernadette, toutes deux mariées aujourd'hui. Nous les associons bien sûr aussi à notre fête ainsi que leurs maris Stéphane et Francis et leurs enfants : Isabelle, Sébastien, Aurélie et Marie.

C'est à l'Ecole Marmottan et au Collège Carnot de Bruay, que Joseph fit ses études. Il y obtint le C.E.P. et deux C.A.P. (ajusteur et tourneur) aux cours du soir.

## UN CHEMINEMENT MILITANT

Comme tant de jeunes de cette région, Joseph va s'embaucher à la Mine, à la Fosse 4 de Bruay, le 5-12-1939 Fosse qui comptait alors 1 700 mineurs...



En 1943, sous l'occupation allemande, Joseph entre dans la Résistance puis après la Libération, il s'engage volontairement dans l'Armée Polonaise sous commandement des Forces alliées. Il est démobilisé le 6-7-1947 et réintègre les Houillères... Rapidement alors, Joseph réagit contre les injustices et les mauvaises conditions de travail de la Mine. Les directions de l'époque le repèrent vite comme un « dangereux meneur » et Joseph subira alors de fréquentes mutations d'un travail à l'autre, avec changement de camarades pour « casser » tout essai de créer un noyau d'opposition. Joseph est placé dans les travaux les plus dangereux ou les plus insalubres, dans la poussière, là où il est difficile de gagner un bon salaire...

Créer le rapport de force face au patronat des Houillères souvent rétrograde, est et restera un objectif indispensable pour faire avancer nos revendications. Très tôt, Joseph l'a compris et il ne se laissera jamais ni intimider, ni décourager...

Au bout de quelques années, Joseph sera nommé Chef de Postes en traçage et bowettes... Toute cette situation professionnelle souvent difficile lui permettra d'acquiescer une qualification de bon Mineur, qui lui servira alors pour son élection comme Délégué Mineur en 1955.

Entre temps, en 1951, Joseph avait adhéré au Syndicat C.F.T.C. devenu C.F.D.T. par la suite. Il participe peu à peu aux réunions syndicales, qui à l'époque avaient lieu chez le requetté permanent René DELATTRE. C'est à ce moment là qu'il rencontre aussi Edmond STOCKI qui assumait alors les fonctions de permanent syndical pour les mineurs polonais...

Ceci le conduit à constituer en 1955 une S.S.E. à la Fosse 4 Bis de Bruay, en tenant des réunions au domicile des futurs militants, avec la présence des épouses...

Après l'élection de Joseph comme Délégué Mineur, la S.S.E. se développe rapidement et atteint le chiffre de 250 adhérents, la plus forte section de la Fédération des Mineurs et l'une des mieux structurées...

En 1955 également Joseph est désigné comme Membre du Jury aux examens du CAP-Mineur, au Centre de F.P. d'Auchel et ceci jusqu'à sa fermeture du fait de la cessation des embauchages. Ceci lui permet d'avoir des contacts réguliers avec des jeunes, qui le sollicitent beaucoup et que Joseph essaie de comprendre dans leurs aspirations... Ceci lui servira beaucoup plus tard, dans ses responsabilités...

Joseph est aussi élu aux commissions Paritaires locales, interlocales et régionales ; il participe également au Comité de groupe de Bruay, puis d'Auchel-Bruay après la fusion des deux groupes.

Membre du Conseil Régional puis du Bureau Régional des Mineurs, Joseph participe aux réunions à Lens avec Edmond STOCKI qui, à l'époque, pilotait par tous les temps, été comme hiver, une moto... Ce n'est pas qu'une anecdote... J'ai presque envie de dire : « C'était l'époque héroïque »... C'est sûrement grâce à de tels militants Joseph, Edmond et d'autres, qui ont creusé laborieusement, jour après jour, avec une foi inébranlable au mouvement ouvrier, les sillons du syndicalisme libre dans les Mines, que les Mineurs aujourd'hui ont acquis des droits irréversibles... Il fallait le faire... et ils l'ont fait !...

Six fois Joseph sera réélu Délégué Mineur. Ces réélections successives, Joseph les a acquises parce qu'il a su être le militant disponible de tous les instants, fidèle à une importante mission spécifique à notre profession.

Pour Joseph, être Délégué Mineur ce fut :

- de décider d'être présent, avant tous les postes de travail, au siège, à l'écoute des travailleurs,



- de quitter la fosse après le départ du dernier mineur et après avoir assuré, en équipe, une permanence,

- de répondre à tout appel signalant un accident grave ou mortel dans les plus courts délais, de faire l'étude des lieux et une enquête la plus détaillée possible avec les témoins, de faire un rapport objectif...

- il faut souvent avoir le cœur bien accroché en tant que Délégué Mineur, pour parfois ramasser le camarade tué, faire l'enquête, contacter la famille, organiser les funérailles, prendre la parole au cimetière à la demande de la famille du Camarade tué, faire valoir les droits, organiser une collecte de soutien...

La façon dont Joseph s'est acquitté de sa mission à très souvent été appréciée, notamment pour n'avoir jamais profité des situations pour faire une propagande syndicale, qui se situe elle, sur un tout autre terrain...

## BIEN INSÉRÉ DANS L'ACTION...

Comment ne pas évoquer aussi maintenant les grands conflits qui jalonnèrent l'histoire des Mineurs du Nord-Pas-de-Calais dans lesquels Joseph pris largement sa part :

- Un événement important secoua, il y a 20 ans, toute la profession Minière : ce que devant l'Histoire l'on appelle « La grande grève des Mineurs de 1964 », moment de lutte inoubliable pour ceux qui l'on vécu, dont on parle encore aujourd'hui, comme d'une grande bataille, qui serait un peu « l'Austerlitz des Mineurs »... Comme tant d'autres militants, Joseph était de cette grande bataille, prenant sa part de responsabilité, face à la réquisition, dans l'organisation de la grève, pour maintenir en état les chantiers arrêtés, organiser les collectes de soutien dans tout le pays, dans ce grand courant de Solidarité Nationale pour les « Gueules Noires » en lutte, dont il subsiste encore aujourd'hui des liens chaleureux...

- MAI 1968 : les Mineurs rejoignent le grand mouvement national qui aboutit aux accords de Grenelle, un événement historique qui s'est répercuté dans notre profession. Joseph, avec d'autres militants locaux, organise le conflit, quelquefois dans des conditions difficiles...

- 1971 : les militants du Syndicat des Mineurs C.F.D.T. d'Auchel-Bruay, face à l'avenir sérieusement compromis du groupe d'exploitation dont la fermeture est prévue pour 1973, décident la grève générale.

C'est une des rares fois à l'époque ou des Mineurs luttent pour assurer l'avenir de leur entreprise et leur emploi. De nombreuses réunions, auxquelles participe Joseph, ont lieu avec les Pouvoirs Publics, les Directions, pour prolonger la durée des sièges concernés et pour obtenir des créations nouvelles d'emplois. Joseph et son équipe de militants, portent avec la C.F.D.T. quasiment seule, cette grève qui aboutit finalement en partie... Les résultats sont là : l'UP Bruay vécut jusqu'en 1979, malgré que les promesses faites aux Mineurs à l'issue de la grève ne furent pas toutes tenues par les signataires des protocoles d'accord qui renièrent ensuite leur signature...

## LA LONGUE MARCHÉ

J'évoquerai maintenant, non sans une certaine émotion, un événement douloureux qui marqua profondément tous les militants et adhérents : la malheureuse scission de novembre 1964...

Que de déchirements, que de souffrances pour ceux qui vécurent ces moments bien pénibles. Plus que d'autres, nous les mineurs, nous avons été agressés par cet événement douloureux, nous avons pas pu hélas, malgré nos efforts, faire respecter la démocratie, sauver l'unité du mouvement syndical et ainsi éviter la scission...

(suite page 7)



## J. MALECKI, Chevalier de l'Ordre National du Mérite (suite)

Il fallut alors, essayer à quelques uns, de ramasser le flambeau et de recoller les morceaux dans le souci et le respect des décisions démocratiques du Congrès Confédéral extraordinaire qui avait voté l'évolution vers la C.F.D.T.

Profondément convaincu de cette nécessaire évolution vers un syndicalisme à dimension démocratique, à vocation majoritaire, dans lequel tous les travailleurs et toutes les travailleuses puissent militer en se sentant à l'aise, d'un syndicalisme profondément ancré dans l'humanisme, en marche vers le Socialisme et l'autogestion, la petite équipe de militants d'alors multiplia les contacts avec la confédération et ses dirigeants Georges LEVARD, Eugène DESCAMPS, Jean ALIDIÈRES et avec les responsables C.F.D.T. au plan régional : André GLORIEUX, Jo SIMON, Julien DELABY et bien d'autres, pour essayer de rebâtir une fédération des Mineurs C.F.D.T., malgré un contexte difficile, où les attaques personnelles et les calomnies hélas, n'étaient pas absentes...

Le redémarrage fut lent... Ce fut notre « Longue Marche », qui nous permit de remonter la pente peu à peu, de reconquérir notre représentativité, de retrouver d'année en année nos postes de Délégués...

Longue marche, dans laquelle Joseph respectant les décisions majoritaires fut présent sur le terrain, puis dans les nouvelles structures, dans les premières réunions à Hénin, à Paris, à Douai, à Lens, à Lille, etc.

Comment ne pas évoquer ici en effet, ces premières réunions du redémarrage, où nous nous cherchions, où il fallait redistribuer les responsabilités, chercher des hommes de bonne volonté..., faire l'apprentissage de la démocratie, dans les discussions, les échanges, les affrontements, par les élargissements de notre syndicalisme proietés vers l'avenir par l'évolution de la C.F.D.T. qui bouleversa nos mentalités.

Dans ce domaine, la scission nous a donné des perspectives enrichissantes et bénéfiques...

### D'ABORD SERVIR !...

Etre à l'action, mais aussi mettre à l'action les autres, c'est aussi un souci permanent de Joseph... La politique et la formation des hommes, la promotion des jeunes dans le syndicalisme pour assurer à temps la relève, la valeur de l'équipe, la recherche constante de l'unité d'action sur des objectifs précis, être plus nombreux pour être plus forts, savoir prendre du temps pour les contacts humains, sont autant de références qui jalonnent sa vie militante...

« La formation syndicale est pour moi une obsession » dit volontiers Joseph... Il voudrait partager avec tous le savoir, les compétences, les informations... C'est une constante de sa vie militante : il participe ainsi à de nombreuses sessions syndicales, d'abord en langue polonaise avec Edmond STOCKI, puis en langue française : initiation syndicale, E.N.O., sur la législation AT-MP, sur de multiples problèmes sociaux...

Il devient ensuite à son tour animateur de session dans un souci permanent de partage du savoir...

L'on peut aussi rappeler que Joseph représenta pendant plusieurs années les Mineurs C.F.T.C. à la C.E.C.A. au Luxembourg et qu'il fut un solide défenseur des Travailleurs devant le Tribunal de Béthune, les Prud'hommes, le Tribunal Administratif de Lens, à la Commission de Première Instance d'Arras. Il y défendit, dans ces différentes instances, de très nombreux dossiers ; il gagna plus d'une centaine d'affaires au profit des Travailleurs, grâce à sa compétence et au sens profond de Justice qui l'anime. Tout le monde sait que Joseph n'alme pas « l'à peu près » et que son souci est de faire les choses le mieux et le plus complètement possible, avec beaucoup d'optimisme.

C'est dans ce même état d'esprit que Joseph va aussi se réaliser, avec une compétence et une expérience indéniable dans la Sécurité Sociale Minière. Il est élu Administrateur de la S.S.M. de Bruay de 1959 à 1969, réélu en 1975 et en 1982. Actuellement il en est Vice-Président.

Joseph est aussi élu Administrateur de l'U.R.-S.S.M. du Nord depuis 1975, et Administrateur de la CAN également depuis 1975, où son comportement intègre et son concession, est reconnu par tous comme une grande qualité courageuse.

Il est également Administrateur du Fonds Social CARCOM depuis 1970, Président de ce même Fonds Social en 1982, et Administrateur suppléant de la CARCOM depuis 1977...

Joseph sut aussi donner à son action syndicale, dans un souci de solidarité, la dimension interprofessionnelle puisqu'il siégea pendant plusieurs années à l'Union Locale C.F.D.T. de Béthune, participant ainsi notamment aux actions pour la défense de l'emploi sur la zone Auchel-Bruay, essayant de partager avec les militants interprofessionnels, son expérience acquise en grande partie sur le terrain de l'action...

Rappelons enfin que Joseph fut membre du Conseil et du Bureau du Syndicat des Mineurs C.F.D.T. d'Auchel-Bruay dont il assura la présidence pendant plusieurs années, et qu'il est encore aujourd'hui membre du Conseil et du Bureau Régional, membre du Conseil de la Fédération Nationale, et l'un des responsables des Retraités Mineurs C.F.D.T. du Nord-Pas-de-Calais, dont il est le trésorier...

Dans ces structures, Joseph met aujourd'hui à la disposition de l'organisation, ses compétences dans les domaines de la santé, de la S.S.M., de la formation des administrateurs, des A.T. et des M.P...

Mais Joseph a su aussi ne pas se limiter aux seuls domaines syndicaux et sociaux qui pourtant l'on beaucoup, et encore aujourd'hui, accaparé...

Joseph a toujours voulu avoir une vie bien remplie, personnelle et collective, dans toutes ses dimensions, au service des autres.

Ses qualités ont pu ainsi s'exercer également dans d'autres domaines... J'en citerai rapidement quelques-uns : le KSMP (Jeunesse Catholique Polonaise), la chorale WANDA, l'amicale des donneurs de sang, les Mutuels du travail, la chorale paroissiale polonaise dont il est l'animateur, la Mutuelle syndicale des mineurs dont il est le vice-président... Joseph est aussi Conseiller municipal depuis deux mandats...

Pourrais-je terminer enfin cette longue intervention sans évoquer le récent contact en Pologne de Joseph avec Lesch WALESA, et le Syndicat « Solidarnosc »... « Pas de Liberté sans Solidarité » c'est un des slogans clamé vigoureusement et inlassablement par les Travailleurs Polonais en lutte... Je peux dire aujourd'hui que Joseph a toujours essayé de vivre cela, souvent dans l'enthousiasme et dans l'espérance...

Bien qu'ayant été très long, j'ai conscience de n'avoir fait que survoler toute cette intense vie militante récompensée aujourd'hui par cette décoration...

Cette distinction, c'est aussi celle de toute l'organisation C.F.D.T. et des Mineurs en particulier : celles des copains de l'action quotidienne sur le terrain, celle des militants d'Auchel-Bruay, mineurs et interprofessionnels, celle du Syndicat Régional, celle de la Fédération Nationale, c'est aussi surtout celle de tous les travailleurs qui croient au syndicalisme libre et authentique, qui aspire à une société plus juste, plus libre, plus responsable, plus humaine, plus solidaire, plus fraternelle et qui s'inscrivent ainsi dans les perspectives de la C.F.D.T. vers le Socialisme démocratique et vers l'autogestion...

C'est avec beaucoup d'émotion qu'Edmond STOCKI, ancien président de la Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. remis la Médaille à Joseph, à qui il adressa quelques mots empreints d'une grande et fraternelle amitié. Cette minute était un sommet dans la rencontre de deux compagnes de lutte pour la justice...

Puis Joseph adressa quelques mots de remerciements en disant notamment :

« Votre présence ici est, pour nous, pour moi, un réel réconfort, un soutien, une marque de sympathie, je vous en remercie.

La distinction qui vient de m'être remise c'est à vous tous que je la dois. A la C.F.D.T. qui m'a proposé, à vous tous adhérents, militants de la mine, de l'interprofessionnelle qui avec moi, avez participé dans ma vie syndicale. Cette distinction c'est aussi la vôtre, je la porterai en pensant à vous. J'ai une pensée toute particulière pour ceux qui nous ont quitté mais qui ont aussi contribué à cette distinction.

Je remercie tout particulièrement mon épouse Jadzia, mes enfants car sans eux, sans elle, je n'aurais pu militer et être si souvent absent de notre foyer. Ce remerciement je le dédie aussi à toutes les épouses de militants qui seules savent ce qu'il leur coûte d'avoir un militant chez soi.

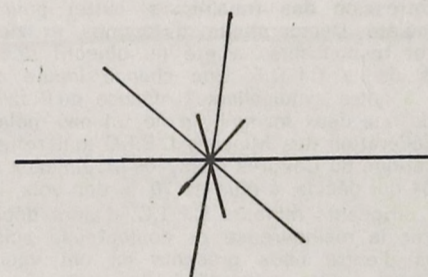
Une famille de militants c'est d'être toujours disponible, de savoir écouter, de conseiller et d'assister ceux qui viennent les solliciter, ne jamais repousser personne. Cela nous avons essayé de le faire - en famille militante.

Je sais que sont présents ici les premiers militants que j'ai connus et qui avec moi ont formé la première section syndicale de mon action militante. Certains se sont effacés pour raison de santé, mais leur présence fidèle reste.

Et enfin pour remercier mon parrain Edmond STOCKI mon ami de toujours qui m'a fait l'honneur et l'amitié, malgré les difficultés d'accepter de me remettre cette haute distinction.

Je peux t'assurer que je resterai fier et digne de cette distinction.

Mes Chers Amis, l'honneur qui nous est fait aujourd'hui à mon épouse, à mes enfants et à moi-même restera toujours un moment inoubliable de notre vie familiale. Je voudrais la partager avec vous et de grand cœur nous vous disons Merci...»



### « LE JOURNAL DU MINEUR »

Organe Mensuel  
de la Fédération Nationale des Mineurs  
C. F. D. T.

Inscrit à la Commission paritaire  
sous le numéro 511073

IMPRIMERIE DU MERCURE S.A. - 49500 SEGRE

## ELECTIONS au CONSEIL D'ADMINISTRATION des C.D.F. et des BASSINS

Le 6 juin, pour la première fois dans leur histoire, les ouvriers, ETAM et ingénieurs du bassin du Nord-Pas-de-Calais, de la Lorraine, du Centre-Midi, du Cerchar et du siège des Charbonnages de France ont élu leurs représentants au Conseil d'administration des Charbonnages de France.

Un tiers des sièges est dorénavant occupé par les représentants des salariés. Ils prendront part aux déci-

sions et choix concernant l'avenir de l'entreprise, des hommes et des femmes qui y travaillent, qui en vivent.

C'est une étape importante dans la conquête des droits nouveaux des salariés pour lesquels la C.F.D.T. se bat.

Nous publions ci-dessous les résultats de ces élections. Sans que l'on puisse établir de réelles comparaisons entre les élections de C.E. et C.A., l'on peut néanmoins

constater une progression de la C.F.D.T. par rapport aux élections du 17 avril.

La C.F.D.T. remercie les mineurs qui ont voté pour les candidats présentés par elle.

### LES ÉLUS DE LA C.F.D.T. :

Jean-Marie SPAETH, Patrick KRZYZANSKI,  
Helmut BIRTEL.

	Votants			Nuls et blancs	Exprimés		C.F.D.T.		C.G.T.		F.O.		C.F.T.C.		C.G.C. ETAM		C.G.C. ing.	
	Inscrits	Nbre	%		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
H.B.N.P.C.	20 764	15 207	73,24	427	14 780	71,18	1 624	10,99	6 809	46,07	1 441	9,75	2 493	16,87	1 628	11,01	785	5,31
H.B.L.	24 879	15 358	61,73	924	14 434	58,02	3 690	25,56	3 208	22,23	2 484	17,21	3 773	26,14	772	5,35	507	3,51
H.B.C.M.	10 653	8 712	81,78	283	8 429	79,12	497	5,9	4 316	51,20	1 396	16,56	1 122	13,31	777	9,22	321	3,81
C.D.F.	535	421	78,69	16	405	75,51	65	16,09	57	14,11	80	19,80	77	18,81	33	8,17	93	23,02
CERCHAR	563	385	68,38	15	370	65,72	139	37,57	115	31,08	23	6,22	21	5,68	18	4,86	54	14,59
TOTAL																		
GÉNÉRAL	57 394	40 083	69,94	1 665	38 418	66,94	6 015	15,66	14 505	37,76	5 424	14,12	7 486	19,49	3 228	8,40	1 760	4,57



# UNE RICHE PAGE D'HISTOIRE

A la fin du Congrès de la Fédération des Mineurs qui s'est tenu les 21 et 22 mai 1984 au Creusot, Jean PRUVOST a retracé l'histoire de la fédération. Nous publions la première partie de cette histoire.

Dans nos prochains numéros, nous poursuivrons cette publication. Ce document est important, il fait partie de la mémoire collective des travailleurs des mines.

## Première partie :

Chers Camarades,

Le Bureau Fédéral sortant m'a demandé, comme étant l'un des plus anciens fédéral encore en exercice de responsabilité, de prendre la parole en conclusion de ce Congrès Fédéral des Mineurs C.F.D.T., en principe le dernier congrès portant ce titre.

Ce n'est pas un discours de clôture que je vais donner ici.

C'est plus une narration de faits, à caractère « historique », pour répondre au souhait du Bureau Fédéral, ayant été témoin et acteur d'événements d'un passé qui n'est pas encore si lointain...

Je vais essayer de ne pas tomber dans le risque, ou dans le piège de vous tenir ici un discours d'ancien combattant. Pour moi, les faits sont les faits et les hommes qui les ont vécus ne sont en fait que des militants qui, à un moment donné de l'Histoire de notre Syndicalisme, ont tout simplement fait, comme vous le faites vous-même aujourd'hui, ce qu'il fallait faire.

A mes yeux, ceux qui ont rebâti en 1964-1965 la Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. n'ont pas plus de mérite que d'autres. Ils ont eu la chance, ou je dis bien la chance, malgré tant et tant de difficultés, sans moyens matériels, sans heures de délégation, de vivre des moments historiques et d'avoir su y faire face, avec foi, volonté et espérance au mouvement syndical.

Je ne retracerai pas toute la dense activité et tous les instants de ce que fut notre Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. de 1964 à nos jours. Je vais simplement rappeler quelques événements significatifs à mes yeux qui ont marqué ces 20 années de notre syndicalisme.

1964 : année importante qui a profondément imprégné l'histoire de notre syndicalisme : l'évolution de la C.F.T.C. en C.F.D.T., fruit d'un long travail de recherche et de réflexion sur plusieurs années (près de 10 ans) pour bâtir un « Syndicat à vocation majoritaire », comme l'on disait à l'époque, dont l'humanisme et la démocratie sont les références de base, dans lesquelles tous les travailleurs et toutes les travailleuses puissent se retrouver à l'aise, quelles que soient leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses, pour œuvrer ensemble à l'avancée du Mouvement Ouvrier en France, face à une puissante C.G.T. souvent totalitaire et qui ne respectait pas toujours la liberté de choix et d'expression des travailleurs. Lutter pour instaurer une Société Démocratique d'Hommes et de Femmes libres et responsables a été un objectif des premiers instants de la C.F.D.T. Une chance inouïe était ainsi donnée à notre syndicalisme... chance qu'il fallait savoir saisir de nos deux mains ! Ce ne fut pas, hélas ! le cas de la Fédération des Mineurs C.F.T.C. qui refusa le vote démocratique du Congrès d'Issy-les-Moulineaux de novembre 1964 qui décida, à plus de 70 % des voix, l'évolution.

Les dirigeants mineurs C.F.T.C. d'alors décidèrent de perpétuer la malheureuse et douloureuse scission, que certains d'entre nous présents ici ont vécu et dont ils gardent encore aujourd'hui, j'en suis sûr, l'immense regret d'un important rendez-vous manqué par la majorité de la Fédération d'alors...

Fort heureusement, une poignée de militants, épris de démocratie, de respect de l'expression majoritaire, mais surtout ayant depuis des mois saisi au plus profond d'eux-mêmes, l'importance de l'évolution de notre syndicalisme, toujours plus ouvert aux travailleurs, aux travailleuses, va réagir...

Ces militants choisiront d'abord, mais en vain, la voie démocratique pour se faire entendre et pour éviter l'éclatement de nos structures, notamment lors du Congrès de Douai de septembre 1964... Ils ne réussiront pas à sauver l'intégrité de la Fédération d'alors...

Convaincus de la nécessité d'implanter la C.F.D.T. dans les Mines, ils vont alors s'employer à regrouper tous ceux et toutes celles qui se reconnaissent dans renouveau syndical.

Conscient du danger de scission, Eugène Descamps, secrétaire général de la Confédération, viendra alors avant le congrès d'évolution, prendre contact sur le terrain avec des militants concernés, pour essayer de galvaniser les bonnes volontés, pour essayer de maintenir, au sein de la Confédération, une structure Mineurs. Les dirigeants confédéraux d'alors avaient compris qu'une confédération même évoluée mais sans mineurs, n'aurait pas toute sa vraie dimension interprofessionnelle...

Ainsi, dès le lendemain de la scission, Jean-Marie Kieken, responsable du secteur comédéral d'organisation, contacte par télégramme un certain nombre de militants, du Nord-Pas-de-Calais, entre autres...

Il s'ensuit une série de réunions à Paris, en novembre et décembre et en janvier 1965, avec notamment Jean Alidières, trésorier confédéral et Jean-Marie Kieken, appuyés par Eugène Descamps, pour faire un inventaire de probabilité de ce que nous représentions dans chaque bassin et dans chaque substance, pour essayer de bâtir le premier budget de ce que serait une Fédération de Mineurs, quels hommes mettre en place dans les régions et au plan national, pour concrétiser notre projet. Il fallait aussi recréer un fichier d'adhérents, notamment pour assurer rapidement l'information...

Rapidement alors notre mettrons en place le « Comité de liaisons des mineurs C.F.D.T. (C.F.T.C.) », prélué à la nouvelle Fédération qu'il restait à construire juridiquement, et c'est sous ce titre que paraissent alors les premiers tracts et les premières publications. « Syndicalisme hebdo » nous ouvre ses colonnes une fois par mois dans un « Spécial Mineurs » qui relate nos premiers pas et qui rend compte de la constitution des premiers Syndicats de Mineurs C.F.D.T., qui commencent ça et là à se mettre en place...



Je nous revois encore, lors de ces premières réunions du comité de liaisons, dans cette salle 101 de la Confédération, essayant de nous partager les responsabilités : secrétariat, trésorerie, organisation, information, formation, contacts, etc., dans une mutuelle découverte de nos personnalités différentes, chacun prenant selon ses compétences, mais acceptant surtout de se « jeter à l'eau » avec le ferme espoir de réussir et de ne pas trop décevoir...

Le 28 janvier 1965, nous présentons une liste C.F.D.T. aux élections du Conseil d'Administration de la C.A.N.-S.S.M.

Nous sommes à l'époque des « Syndicalistes sans domicile fixe », comme disaient certains militants, n'ayant pas, notamment, de bureau sur Paris. Il faudra attendre des mois et des mois pour obtenir ce local tant espéré et tant désiré. Heureusement, la solidarité va jouer rapidement en notre faveur. Des Fédérations nous accueillent dans leurs locaux de la rue Montholon : d'abord la chimie avec son secrétariat administratif, puis l'agriculture, où Michel Roland alors secrétaire général nous reçoit, puis le textile, où le regretté Fredo Krumnow nous « prête » une petite salle d'archives dans laquelle le bureau fédéral se réunira régulièrement pendant plusieurs mois, puis c'est la métallurgie avec Jean Maire qui met à notre disposition un beau bureau. Enfin, nous obtenons un local un peu sombre certes, rue Mayran, mais sur la porte duquel nous sommes fiers d'apposer une petite pancarte : « Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. » ; nous étions alors sans matériel ou presque. Nous décidons alors de commencer à nous équiper... petitement au début.

C'est surtout sur les aspects solidarité que nous avons connu alors, que j'ai voulu mettre l'accent, au travers des locaux, matériels et moyens mis à notre disposition.

C'est à Paris, du 24 au 25 septembre 1965, que notre Fédération prend juridiquement corps au cours du Congrès constitutif qui rassemble plus de cent militants. C'est Roger Houdmond, des Ardoisières, qui préside la première séance de ce premier congrès fédéral. Jean Rechatin, secrétaire permanent de la Loire, animateur du Comité de liaison, y présente le premier rapport d'activité. Eugène Descamps y donne le discours de clôture après que Georges Levard, président confédéral, soit venu apporter aux mineurs le soutien et les encouragements de toute la confédération.

Les statuts et le règlement intérieur de la nouvelle Fédération sont discutés et adoptés, le premier Bureau fédéral et le premier Conseil fédéral sont mis en place.

Ce premier Conseil fédéral est composé de seize membres, huit désignés et huit élus, dont je vous rappelle les noms : Edmond Stocki, qui devient le premier président de la Fédération ; Roger Houdmond, vice-président ; Jean Rechatin qui en devient le premier secrétaire général ; Jean Kaspar, secrétaire adjoint ; le regretté Jean Vasseur, élu premier trésorier fédéral ; Jean Pruvost, chargé de l'organisation presse-propagande ; Jean Wurtz, membre de bureau. Dans ce premier Conseil fédéral siègent aussi (en plus des membres du bureau déjà cités) : François Yves (uranium), François Mayer (ingénieurs), Jean Dietrich et Lucien Lutringer (potasse), Robert Libessart et Louis Pouchain (Nord-Pas-de-Calais), Joseph Gallier (Fer-Ouest), Roger Dessagne (Blanzy), Jean Chapuis (Loire). Quatre commissions fédérales furent mises en place : Action professionnelle, S.S.M., O.P.P., ETAM.

Ce premier congrès fut une étape importante et je voudrais citer quelques paroles de conclusion de Jean Rechatin :

« Au lendemain de ce congrès, nous aurons à intervenir avec force pour que partout, la C.F.D.T. soit admise, et à part entière. Nous ne nous contenterons pas de promesses, nous n'accepterons les exclusives de quiconque, nous dénoncerons les obstructions sans faiblesse, si d'aucun d'emploient à interdire notre présence.

Avec la même énergie et la même volonté que nous avons déployé il y a vingt ans pour dénoncer ceux qui prétendaient avoir le monopole de la représentation, nous conquerrons la place qui nous revient !

Aujourd'hui, nous avons planté le drapeau sur la maison reconstruite.

Nous n'avons pas choisi la facilité.

C'est dans l'épreuve que se révèlent les hommes, que se trempent les énergies.

Il nous appartient d'aller de l'avant, de travailler en équipe... »

Aller de l'avant... travailler en équipe... les mois qui vont suivre s'inscrivent en plein dans cet objectif, comme l'atteste ce rappel de dates que je vais maintenant vous donner, en essayant de ne pas être fastidieux dans cette énumération :

— 8 au 13 octobre 1965 : premières rencontres des Fédérations Nationales des Mineurs - C.G.T. - C.F.D.T.

LE  
JOURNAL  
DU  
MINEUR

JUILLET-AOUT 1984



— 24 octobre 1965 : le Syndicat des Mineurs de Lorraine décide démocratiquement de rejoindre la Fédération Nationale.

— 25 octobre 1965 : la C.F.D.T. est évincée d'une entrevue à la D.G. des C.D.F., sous prétexte que notre représentativité n'est pas établie du fait qu'il n'y a pas eu d'élections professionnelles depuis notre création ! Nous réagissons vigoureusement contre cette éviction et le 23 novembre 1965, la direction nous reçoit séparément.

— Le 15 novembre 1965 : le Bureau Fédéral accueille fraternellement en son sein, Paul BLADT, qui va y représenter les Mineurs de Lorraine.

— Le 18 novembre 1965 : première manifestation inter-fédérale Mineurs C.F.D.T. - C.G.T. à Pantin.

— Le 23 novembre 1965 : élection pour le renouvellement des membres du C.A. de la CAREM, la C.F.D.T. pour la première fois y présente une liste qui recueille 6,43 %.

— Le 2 avril 1966 : naissance du « Journal du Mineur ». C'est au cours d'une réunion qui se tient à Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais) que le B.F. risque cette décision pour avoir un moyen d'information qui nous soit propre.

— Les 1 et 2 mars 1966 : élections des Commissions Paritaires. La C.F.D.T. recueille 6,23 % pour l'ensemble des substances (collège ouvriers). Les plus forts scores réalisés sont : Ardoisières Ouest, 21,91 % ; Potasse : 17,74 % ; Loire-Dauphiné : 13,94 %. Chez les ETAM nous recueillons 6,29 % pour l'ensemble des substances avec des pointes à 18,47 % dans la Potasse, 14,93 % dans l'Ouest, 13,53 dans le Nord-Pas-de-Calais.

— Le 19 mars 1966 : grève nationale interfédérale C.F.D.T. - C.G.T. - F.O.

— En mai 1966 : la C.F.D.T. est la première et la seule organisation à déclarer la CAREM en danger... Nous sommes alors contestés par les autres syndicats... L'avenir nous donnera (hélas !) raison.

— Le 11 mai 1966 : la C.F.D.T. est reçue pour la première fois au Ministère du Travail et le 26 juillet par le Ministère de l'Industrie (avec la C.G.T.).

— Le 1<sup>er</sup> octobre 1966 : la Chimie des Houillères est détachée des C.D.F. Ceci engagera le processus de transfert de nos camarades des usines chimiques vers la Fédération de la Chimie.

— 25 et 28 octobre 1966 : premier Conseil fédéral élargi à Bierville. Les travaux portent en particulier sur la situation économique, les salaires, les retraites complémentaires, la réduction du temps de travail (le chômage s'installe dans les bassins miniers : 4 jours en 1966). Le Conseil décide d'intervenir auprès des Parlementaires des bassins miniers, notamment sur ce problème.

— Le 1<sup>er</sup> janvier 1967 : Jean Kaspar succède à Jean Rechatin comme secrétaire général de la Fédération. « Retroussons nos manches plein de confiance et d'espérance » conclut Jean Kaspar qui signe son premier éditorial.

Notre jeune fédération se dote donc d'un jeune secrétaire : Jeannot, à l'époque, a 25 ans... N'est-ce pas un symbole?... C'était l'époque où Jean Kaspar visitait les syndicats et les régions minières, sa valise bleu-ciel à la main, qui faisait dire à certains militants en boutade que « Jean avait plus l'air d'un représentant de sous-vêtements féminins que d'un secrétaire fédéral »... C'était aussi l'époque, où après des réunions harassantes à Paris, Jean donnait une grande claque dans le dos de ses voisins en disant : « Vivement la retraite à 25 ans camarades !... »

L'humour n'était pas absent de nos rencontres, bien au contraire... la joie non plus d'ailleurs, et je me souviens encore de ces soirées de chaleureuse amitié vécues à Bierville, en particulier à l'Auberge de Jeunesse, où certains militants mineurs, comme Roger Pellegrini, par exemple, prenaient l'initiative d'organiser des soirées de joies inoubliables, souvent en commun, avec des militants d'autres fédérations également en session de formation.

— Le 24 mai 1967 : premières élections des délégations mineurs, nous obtenons 5,73 % pour l'ensemble des Charbonnages, avec des sommets à 22,98 % (Potasse), 25,53 % (Ardoisières), 32,42 % (Uranium), malgré un dur matraquage de la C.F.T.C. qui n'hésite pas à utiliser la calomnie. Au total, nous réalisons 7,40 % et 16 élus... « C.F.D.T. : espoir des travailleurs » est alors un slogan que nous popularisons largement dans les mines.

— Du 8 au 10 septembre 1967 : Congrès fédéral à Paris, au cours duquel est évoquée, pour la première fois, l'idée d'un regroupement fédéral par la mise en place d'une fédération de l'Energie... Pendant les travaux, plusieurs secrétaires généraux de fédérations viennent à la tribune assurer les mineurs de leur sympathie : Raymond Martin (Cheminots), Edmond Maire (Chimie), René Decaillou (E.D.F.-G.D.F.), Jean Maire (F.G.M.). C'est André Jeanson, président confédéral, qui vient conclure les débats du congrès.

— Du 24 au 27 septembre 1967 : première session de formation S.S.M. à Bierville.

(SUITE AU PROCHAIN NUMERO)